

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2010018

Signataire : SRC/ML

OBJET :Convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers - Année 2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée par la ville est supérieure à 23 000 €,

Considérant que dans le cadre de son Projet d'Action Municipal en direction de la jeunesse, la ville souhaite passer convention avec l'OMJA dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2011.

Pour le Maire

L'adjoint délégué